

MAIRIE de BELLOT

Le 30 SEPTEMBRE 2015

☎ Mairie : 01.64.04.81.98
☎ Secrétariat : 01.64.04.39.99
✉ : 01.64.04.80.63
💻 : mairiebellot@orange.fr

NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 16 SEPTEMBRE 2015

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire
Mme Sandrine LETOLLE Adjoint
MM. Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Jean-Pierre LEGENDRE -
Mmes Gabrielle MAILLARD – Sylvie DJOUADI LAROCHE - Christine MOREAUX -

Absents excusés avec pouvoir:

M. Roger DARDART ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE
Frédéric DUGUET ayant donné pouvoir à Mr Filipe DE MELO VIEIRA

Absents :

Muguette AUBISSE
Céline BEMELMANS
Patrick SUDRES

Compte rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la séance du 4 septembre 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Nomination secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Sandrine LETOLLE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1/ Redevance audiovisuelle :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'abattement sur la redevance audiovisuelle pour les personnes handicapées ou pour les familles ayant à charge une personne handicapée. Délibération prise en septembre 2015 pour une application en janvier 2016.

2/ Adhésion de la commune de Montceaux les Provins au SNE :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération n° 2015-094 du Comité Syndical du 24 juin 2015 par laquelle l'adhésion de la commune de MONTCEAUX LES PROVINS a été entérinée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

3/ Cantine :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la hausse du prix du repas (3.50€) ainsi que l'application d'un tarif dégressif.

La convention avec « les Petits gastronomes » est également acceptée.

4/ Urbanisme :

Suite à la demande d'un administré concernant un échange de parcelle commune/privé, suite à l'enquête publique et afin de clôturer le dossier, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration de cette parcelle au domaine public.

5/ Modification des statuts du SIVU de Gendarmerie :

M. Le Maire donne lecture de la délibération du conseil syndical du 02 avril 2015 qui approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Gendarmerie de Rebais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de statuts.

6/ Délégations consenties au Maire :

Les articles de délégations au Maire sont reconduits. Le 2^{ème} adjoint est nommé à l'unanimité pour exercer les délégations confiées au Maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

7/ AD'AP :

Après présentation des ERP de la commune, un audit des bâtiments est en cours et les solutions techniques, économiques ou dérogatoires seront présentées dans un rapport. Le rapport sera déposé au titre de l'AD'AP le plus rapidement possible. Le projet est accepté à l'unanimité.

8/ AMO :

Travaux de l'école :
Choix des entreprises pour les différents lots.

9/ Questions diverses :

Remerciements : de diverses associations pour le versement des subventions.

Le Maire fait le point des différents dossiers de travaux en cours.

Vidéo protection : Suite au refus des ABF, une nouvelle demande est en cours avec fixation du matériel sur la Mairie.

Travaux de menuiserie Mairie (suite à vandalisme) et logement communal de Doucy : Choix de l'entreprise retenue pour les travaux.

Travaux de voirie : En cours de réalisation pour la route de Culoison et choix de l'entreprise pour la rue des avosnes, début des travaux vers le 5 octobre 2015.

Sécurité routière : Suite à un rendez-vous avec la responsable de l'ART, un nouveau dossier sera déposé pour 2016, travaux à prévoir sur Bellot et Doucy.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H57

Le Maire,

François HOUSSEAU.